



L'Oiseau Club Palavas Hérault

Vous invite à participer à sa bourse aux oiseaux

Le samedi 08 et dimanche 09 février 2025

A la salle Polyvalente
Place colonel Deltour
34130 Saint Aunès
(Sortie Baillargues Autoroute A709)

Calendrier :

Samedi 08 février 8h00-8h30 : Encagement des oiseaux
 9h00 : Ouverture au public jusqu'à 18h
Dimanche 09 février 9h00 : Ouverture au public jusqu'à 16h00.
 Délogement des oiseaux à partir de 16h30

Renseignements au 06 88 76 90 63 (Sylvain)

BOURSE DE CESSION ET D'ÉCHANGE OUVERTE AUX ÉLEVEURS EXPOSANTS

L'OCPH s'associe à l'Entente Avicole de l'Hérault qui organise son exposition régionale d'Aviculture, pour organiser une bourse à la table sur 2 jours. Ainsi, **chaque exposant gère sa table de manière autonome (encaissement, délogement, gestion des oiseaux) et fournit ses propres cages.**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La bourse étant sur 2 jours, une permanence de membres du club sera mise en place pour la gestion des tables pour les exposants ne pouvant rester sur les 2 jours mais assurant néanmoins un minimum de présence.
- Les oiseaux seront encagés dans les propres cages des exposants, qui comprendront abreuvoirs et graines. Afin de faciliter la participation de tous, il n'y a pas de type de cage particulier à apporter (cage d'élevage, cage d'expo). **Cependant, un principe de base devra être nécessairement respecté : les cages devront être en excellent état et propre.**
- Pour les exposants ne pouvant venir avec leurs propres cages, le club prêtera des cages d'expo avec abreuvoir au prix de 1 €. Les frais pour les cages fournies devront être réglés avant l'encagement. Attention, **c'est l'éleveur qui fournira ses propres graines**, y compris dans ce cas. Les cages seront rendues en parfait état.

- **Les cages ne devront pas être surchargées** et pourvues de perchoirs afin de respecter le bien-être des oiseaux. De 4 à 6 oiseaux par cage de reproduction en fonction de la grandeur de la cage et jusqu'à 2 oiseaux par cage type concours.
- **Les oiseaux devront être munis de bagues fermées réglementaires** reconnues par la COM (Confédération Ornithologique Mondiale), présenter un réel intérêt pour l'élevage et être en bonne santé (pas d'oiseaux en mue).
- Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires **années 2022 à 2024 pour les becs droits, 2021 à 2024 pour les petits psittacidés, de 2020 à 2024 pour les grands psittacidés.**
- Le club ne prend aucun pourcentage sur les ventes. Les tables seront mises à disposition au **prix de 20 € la table. A régler à l'arrivée.**
- **Chaque éleveur devra fournir à l'acheteur un certificat de cession** dont le modèle est joint en annexe. Attention, c'est une obligation réglementaire.
- Le club fournira les boîtes de transport pour permettre aux acquéreurs de récupérer leurs oiseaux.
- Pour aider les exposants qui souhaiteraient conclure une cession avec un paiement par carte bleue, le club proposera un service d'encaissement par terminal carte. Cependant, afin de couvrir les frais bancaires, le club prendra une commission de 5% sur le total encaissé. Les sommes encaissées seront reversées à l'éleveur par virement bancaire, au cours du mois de février. Il sera nécessaire de fournir un RIB à l'OCPH.

INSCRIPTIONS

Les demandes de réservation de table (et éventuellement de cages) seront envoyées à Sylvain CICERO :

Sylvain.cicero@laposte.net

Ou par téléphone au 06 88 76 90 63

En même temps, il vous sera demandé quelles espèces vous allez exposer, en vue notamment de communiquer sur les réseaux sociaux et de s'assurer de la conformité de l'organisation.

Les inscriptions devront être réalisées au plus tard le 01 février 2025, et ce afin de permettre les démarches auprès des DD(CS) PP dans les délais réglementaires.

En cas de retard, les éleveurs devront se charger de celles-ci.

Aucune démarche n'est nécessaire pour les éleveurs se situant dans la région administrative du Languedoc Roussillon

FORMALITÉS VÉTÉRINAIRES

- Le comité d'Organisation se chargera de demander des **attestations départementales de provenance**, mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DD(CS)PP concernées.
- En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger, dans les 30 jours précédant, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours, garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

- Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et fourniront une déclaration sur l'honneur (modèle ci-joint), attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant. Un certificat sanitaire pourra toutefois être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition.
- Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

CHARTRE DE QUALITÉ

Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF-COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

APPLICATION DU REGLEMENT

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes poursuites contre les organisateurs. Le seul fait de réserver un emplacement implique l'acceptation totale du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau ne correspondant pas aux critères précédemment énoncés.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres de l'oiseau club Palavas hérault vous réserveront le meilleur accueil. Nous espérons vous recevoir très nombreux et vous remercions de votre participation.

Pour le Comité d'Organisation

Par la présente, j'accepte **sans réserve** l'intégralité de ce règlement et certifie en appliquer les modalités. Le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de manquements.

Fait à Saint-Aunès, le 08 février 20225

Signature exposant

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS
OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT**

Je soussigné(e)

:

Adresse

Club

N° de souche.

Fédération

Certifie que les oiseaux participant à :

La bourse aux oiseaux de Saint-Aunès (34)

Du 08 et 09 février 2025

Salle polyvalente, place colonel Deltour 34130 Saint-Aunès

Je déclare sur l'honneur :

Que mes oiseaux sont en bonne santé.

- avoir - ne pas avoir – (*raier la mention inutile*) participe à des manifestations à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation (une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger).

Rappel : Il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à une manifestation internationale.

- avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

Date :	Lieu :	Club organisateur

- n'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 21 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale.

- présenter mes oiseaux dans les conditions compatibles avec la réglementation relative au bien-être des animaux.

Certifié exact,

le

Signature de l'éleveur exposant